

## Trente ans après la loi Veil, la majorité des femmes critique l'IVG à domicile

Article rédigé par *Alix Cazin*, le 14 janvier 2005

Quel bilan tirer de la loi Veil dépenalisant l'avortement, trente ans après sa promulgation ? Un sondage BVA-Alliance pour les droits de la vie (\*) oppose un démenti cinglant aux contempteurs de cette loi de progrès voulue pour "modifier les moeurs" (Simone Veil) : l'enthousiasme n'est pas au rendez-vous.

Pour la moitié des 1000 femmes interrogées sur l'IVG à domicile (autorisée depuis novembre 2004), cette loi va dans le mauvais sens, dans la mesure où "elle risque de banaliser le recours à l'interruption volontaire de grossesse" (43 % sont d'avis contraire).

Trente années après la dépenalisation, l'Alliance pour les droits de la vie fait observer que les derniers développements législatifs mis en œuvre par le ministre de la Santé, Philippe Douste-Blazy, vont donc à l'encontre des attentes des femmes avec un risque de banalisation d'un geste jamais anodin.

En effet, la réponse aux deux autres questions posées est révélatrice d'un malaise persistant pour une immense majorité des femmes : pour 86%, "l'avortement laisse des traces psychologiques difficiles à vivre pour les femmes", et 83% d'entre elles jugent que "la société devrait davantage aider les femmes à éviter le recours à l'IVG".

Ces deux réponses confirment les orientations relevées par le précédent baromètre ADV sur l'IVG en 2001. On observe même une augmentation des femmes qui attendent davantage de la société pour éviter le recours à l'IVG (de 78% en 2001 à 83% en 2005).

Le docteur Xavier Mirabel, président de l'Alliance pour les Droits de la Vie, appelle à une prise de conscience : "Nous sommes très marqués par l'ampleur de la souffrance des femmes qui viennent à nous et qui se sentent abandonnées par la société. Plutôt que de s'orienter dans toujours plus de facilitation de l'IVG, il est urgent de s'engager au service d'une alternative à ce geste, comme cela est souhaité par une immense majorité de françaises."

L'Alliance pour les droits de la vie est une association loi 1901 dirigée par Tugdual Derville. Elle développe des actions d'aide aux femmes enceintes comme à celles qui ont subi l'avortement et diffuse des dépliants de sensibilisation en faveur d'une alternative à l'IVG.

(\*) SONDAGE BVA-ADV " Les Françaises et l'IVG "

Décembre 2004 – Janvier 2005

L'Institut BVA a réalisé une enquête auprès d'un échantillon représentatif des Françaises de 18 ans et plus. 983 femmes âgées de 18 ans et plus ont été interrogées du 22 au 23 décembre 2004 et du 7 au 8 janvier 2005 par téléphone. Méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : âge et CSP du chef de famille.

" Depuis novembre 2004, une loi donne la possibilité aux femmes, en début de grossesse d'avoir recours à des Interruptions Volontaires de Grossesse à domicile sous contrôle médical. A ce sujet, de laquelle de ces deux opinions vous sentez-vous la plus proche ? " :

1/ Cette loi va dans le bon sens car elle permet de faciliter pour les femmes le recours à l'Interruption Volontaire de Grossesse : 43 %

2/ Cette loi va dans le mauvais sens car elle risque de banaliser le recours à l'Interruption Volontaire de Grossesse : 50 %

3/ NSP : 7 %

" Pensez-vous que l'avortement laisse des traces psychologiques difficiles à vivre pour les femmes ? "

1/ Oui : 86 %

2/ Non : 11 %

3/ NSP : 3 %

" Pensez-vous que la société devrait davantage aider les femmes à éviter le recours à l'Interruption Volontaire de Grossesse ? "

1/ Oui : 83 % (2001 : 78 %)

2/ Non : 14 % (2001 : 18 %)

3/ NSP : 3 % (2001 : 4 %)

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>